

La Commission canadienne du blé a presque complété son contrat d'octobre 1991 prévoyant la livraison de quatre millions de tonnes de blé. L'exécution du contrat signé en mars 1992 et prévoyant la livraison de 1,75 million de tonnes de denrées se poursuit. Un protocole d'intention prévoyant la vente d'un million de tonnes supplémentaire a été signé en juin 1992 durant la visite du Président Eltsine.

Ligne de crédit de 150 millions \$ CAN accordée à la Russie par la Société pour l'expansion des exportations pour l'achat de produits alimentaires

Le protocole libérant les montants restants au titre de cette ligne de crédit, à l'origine prévue pour l'ex-URSS, a été signé avec la Russie en avril 1992.

Ligne de crédit de 100 millions \$ CAN accordée à la Russie par la Société pour l'expansion des exportations pour des biens d'équipement et des services

La ligne de crédit a été annoncée en février 1992 pendant la visite du Président Eltsine, et a été signée en avril 1992. Les crédits sont pour la plupart destinés au secteur du pétrole et du gaz.

Ligne de crédit de 50 millions \$ CAN accordée à l'Ukraine par la Société pour l'expansion des exportations

La ligne de crédit a été signée en février 1992.

Ligne de crédit de 10 millions \$ CAN chacun accordée à la Lettonie, à la Lituanie et à l'Estonie par la Société pour l'expansion des exportations

La ligne de crédit de la Lettonie a été signée en mai 1992. Celle de la Lituanie a été parafée en février 1992, mais n'a pas encore reçu l'aval de la Lituanie. Les négociations avec l'Estonie sont en cours.

Soutien au commerce et à l'investissement

Le Canada adopte des mesures pour promouvoir le commerce et l'investissement : avantages financiers et autres stimulants, négociation de cadres juridiques et autres mesures.

Le programme Renaissance-Europe de l'Est d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada finance des études de faisabilité en vue de la création de coentreprises; il finance aussi la formation de la main d'oeuvre et subventionne des chambres de commerce bilatérales. Trente sociétés canadiennes ont reçu de l'aide de ce programme.

Plus d'une soixantaine de coentreprises canadiennes représentant des investissements d'au moins 350 millions \$ sont en train de se créer dans l'ex-Union soviétique.

Le Premier ministre Mulroney a annoncé en juin 1992 que pour un montant de 200 millions \$, la Société pour l'expansion des exportations assurerait les futurs investissements en Russie de six autres entreprises canadiennes.

L'Accord de protection des investissements étrangers et la Convention de double imposition signés avec l'ex-URSS demeurent en vigueur avec les nouveaux États indépendants.

Durant la visite au Canada du Président Eltsine, un accord commercial a été signé. Cet accord continue le traitement mutuel de la nation la plus favorisée (NPF) et tient compte, pour la première fois, de certains principes du GATT. Il prévoit également un accès équitable aux devises pour les sociétés canadiennes opérant en Russie.

Afin de promouvoir les exportations des pays en voie de réforme, le Canada va au-delà du traitement NPF et applique aux importations de ces pays le Tarif de préférence général — qui va jusqu'au tarif zéro dans certaines catégories.